

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance permet à la police nationale de faire appel à des volontaires bénévoles qui, par leur concours, complètent son action auprès de la population.

Expérimenté dans 26 départements depuis 2006, ce dispositif est maintenant généralisé à l'ensemble du territoire national.

Il est ouvert à tous, à condition :

- ✓ d'être de nationalité française, ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ou résider régulièrement en France depuis au moins 5 ans et satisfaire à la condition d'intégration définie à l'article L.314-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ d'avoir au moins 17 ans
- ✓ d'être physiquement apte à la fonction
- ✓ de recueillir l'agrément de l'autorité administrative.

Pour en savoir plus et télécharger le dossier de candidature, rendez vous sur :

www.interieur.gouv.fr

Cachet du service



Vous voulez agir
pour la
PRÉVENTION
et la **SECURITÉ ?**



DEVENEZ
CITOYEN VOLONTAIRE
DE LA POLICE NATIONALE

Devenez citoyen volontaire de la police nationale

Vous souhaitez contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité de votre ville ou de votre quartier

Vous êtes disponible et volontaire pour accomplir des missions de solidarité, de médiation sociale et de sensibilisation au respect des règles de la vie en société

Vous pouvez rejoindre le service volontaire de la police nationale pour, à côté des policiers,

Participer
au renforcement du lien
police population

Exercer
des missions de solidarité

Contribuer
à l'information du public,
à l'accueil et à l'aide des victimes,

Aider
à la prévention de la violence
et de la délinquance,

Soutenir
l'autorité parentale



TÉMOIGNAGES

Laëtitia, 34 ans,
mère de 3 enfants (Val-de-Marne).

Pour moi, être « citoyen » signifie avant tout, faire partie d'un groupe envers lequel nous avons des responsabilités et des devoirs.

Je cherchais une activité à travers laquelle j'aurais la possibilité d'aider des personnes en difficulté tout en pratiquant les langues étrangères que je connais, à savoir l'anglais et l'allemand.

Nous sommes tous concernés par l'insécurité et chacun peut apporter sa petite pierre à l'édifice au titre de la prévention, en agissant par exemple dans les écoles ou dans un commissariat comme je le fais actuellement.

Ma bonne connaissance de deux langues étrangères a été mise à profit pour mieux accueillir les touristes dans le commissariat où j'ai choisi d'exercer et qui est installé dans un quartier très touristique. Je suis également mère de famille et j'interviens aux côtés des policiers, dans les collèges pour rappeler aux adolescents, les règles de la vie en société.

Je savais que le métier de policier est parfois difficile. Mon expérience me l'a confirmé. En revanche, j'ai découvert que les missions sont très diverses et que cette diversité exige un important travail d'adaptation

Daniel, 67 ans,
professeur en retraite (Paris)

Je suis président d'une association de quartier et j'ai découvert le service volontaire citoyen lors des réunions de quartier à la mairie.

Je suis professeur d'histoire-géographie en retraite et j'ai décidé de donner un peu de mon temps libre pour donner un sens pratique au mot citoyenneté.

Compte-tenu de mon expérience, j'interviens dans les écoles pour aider à la prévention du racket et l'insécurité routière auprès des élèves. Bien sûr, mes nouvelles missions au côté de la police nationale ont suscité de la curiosité de la part des élèves et de mes anciens collègues mais, passé le premier moment d'étonnement, tous ont compris l'intérêt de ce nouveau dispositif pour améliorer les relations entre les habitants de la cité.

Les policiers du commissariat où j'exerce mes missions m'ont parfaitement bien accueilli et, bien que nous ne remplissions pas les mêmes missions, ils ont bien compris l'aide que je pouvais leur apporter, notamment dans le domaine de la prévention. Inversement, j'ai découvert toutes les facettes du métier de policier. En ce sens, le service volontaire citoyen est une belle opportunité donnée à la population de mieux connaître sa police.